



COLONIES ÉTÉ 2024



Le catalogue du

CIE THALES

sera disponible le 25/01
sur leur site :

www.cie-thales.net



MODALITES

D'INSCRIPTIONS :

1. Vous devez créer votre compte "parents" sur le site du CIE THALES : www.cie-thales.net, demander votre rattachement au CSE et, informer Pascale (3939577)
2. Après la validation de votre compte par nos soins, vous pourrez faire vos souhaits et venir verser l'acompte (50€)
3. **Date de fin des souhaits :**
11 février
4. A partir du 23/02 vous pourrez consulter les affectations



Notes aux familles

En inscrivant leurs enfants au CIE, les familles s'engagent à respecter les diverses dispositions mentionnées dans la brochure sur le site du CIE.

Il est donc impératif que chaque personne envisageant une inscription, ait lu et accepté ces dispositions.



La copie des pièces d'identité utilisées pour le voyage (séjour en avion) doit parvenir au CIE au plus tard 2 mois avant le départ soit le 13 mai

Les demandes de copinage seront traitées dans la mesure du possible uniquement pour les séjours dupliqués : si la demande est réciproque entre les 2 jeunes, si l'orthographe est exacte et s'il sont inscrits sur le même séjour.

DROIT A L'IMAGE

L'autorisation pour le droit à l'image à accepter lors du souhait permettra ou non de poster des photos de l'enfant sur le blog du séjour.



RETOURS ANTICIPES

Nous vous rappelons que les parents ne sont pas autorisés à venir prendre leur enfant sur le lieu du centre de vacances avant la fin de la session, sauf en cas de FORCE MAJEURE (événement familial grave).

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par le CIE. Cette dérogation devra obligatoirement nous être demandée par les parents par écrit via leur CSE. Le directeur du centre ne pourra remettre l'enfant à ses parents qu'après l'accord formel du CIE.

Dans le cas d'un départ anticipé, la totalité du montant du séjour restera acquis au CIE.

ASSURANCE-ANNULATION Voyages et séjours des enfants (annexe)



➡ AVANT LE DEPART

Le CIE s'engage à ne pas facturer de frais consécutifs à une annulation avant la date de départ en cas de :

Accident grave ou décès du participant ou d'un parent proche.

- Un accident est une atteinte corporelle provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens

Faire parvenir au CIE, le justificatif du désistement dans les 8 jours suivant la date de confirmation d'annulation.

En cas de litige sur la validité d'un désistement, un recours pourra être demandé par le CSE auprès du Bureau du CIE.

➡ PARTICULARITE ÉTÉ 2024

Le report des dates du bac 2024 implique un possible rattrapage jusqu'au 11 juillet inclus. En cas d'annulation d'une inscription en juillet, avec justificatif de convocation au rattrapage du bac 2024 les 11 ou 12 juillet, le séjour sera facturé à 50% et non à 100%.

➡ PENDANT LE SEJOUR

- Cas de rapatriement (pour accident ou maladie) : les jours non passés au centre ne seront pas facturés.
- Cas d'hospitalisation de courte durée (moins de 5 jours) : le prix total du séjour sera facturé.
- Rapatriement disciplinaire: le prix total du séjour sera facturé et le retour sera à la charge de

**LIRE
ATTENTIVEMENT**



DISPOSITIONS COMMUNES

(vous référer à la brochure Été 2024)

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention sur les points suivants :

ASSURANCE ANNULATION

(conditions spécifiques jointes en annexe)

Afin de palier aux problèmes de frais d'annulation de séjour, le CIE a instauré une «Assurance Annulation» obligatoire d'un montant de 7,65 €, incluse dans le prix du séjour. Elle permettra de prendre en charge les frais que peut entraîner un désistement pour raisons médicales.

Tout désistement pour tout autre motif entraînera la facturation des frais indiqués ci-après.

ANNULATION D'UN SEJOUR

Désistement pour raison médicale avec justificatif : 50,00 € de frais de dossier

Plus de 60 jours avant le départ
50 € de frais de dossier

Entre 60 et 31 jours avant le départ
10% du prix adhérent du séjour
(la somme ne pouvant être inférieure à 50 €)

Entre 30 et 21 jours avant le départ
25% du prix adhérent du séjour

Entre 20 et 8 jours avant le départ
50% du prix adhérent du séjour

Entre 7 et 2 jours avant le départ
75% du prix adhérent du séjour

Moins de 2 jours avant le départ
100% du prix adhérent du séjour

